



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2026 A L'HOTEL DE VILLE PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal de Callian, régulièrement convoqué, s'est réuni le **lundi 23 mars 2026 à 19h00 à l'Espace Bourgain**, sous la présidence de **M. François CAVALLIER, Maire**.

Présents

François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Marie MEYER, Jacques BERENGER, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Sophie LOPEZ, Jean-Claude RENUCCI, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Sandrine BUIRON, Bérengère GINOUX, Pascal MONTLAHUC, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joëlle FOURNEL, Olivier MONERY, Timothée KOENIG.

Absents excusés avec pouvoir

Christiane TANZI donne pouvoir à Sandrine BUIRON.
Karine CACHELEUX donne pouvoir à Marie MEYER.

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 27

Secrétaire de séance

Mme Marie MEYER est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du **21 mars 2026** est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil municipal débat du **rapport d'orientation budgétaire 2026**. Il est rappelé que ce débat est obligatoire dans les deux mois précédant le vote du budget et qu'il ne donne pas lieu à vote, mais à une prise d'acte.

La présentation met en évidence :

- Un contexte économique incertain, marqué par une croissance modérée, une inflation revenue sous les 2 % et des taux d'intérêt élevés ;
- Des **recettes réelles de fonctionnement estimées à 4,69 M€**, reposant majoritairement sur la fiscalité locale ;
- Des **dépenses réelles de fonctionnement estimées à 4,54 M€**, en hausse maîtrisée ;
- Une **épargne brute estimée à 153 000 €**, soit un taux d'environ 3,3 %, inférieur aux seuils habituellement recommandés ;
- Un encours de dette estimé à **2,09 M€**, avec une capacité de désendettement temporairement dégradée ;
- Plusieurs investissements structurants, notamment :
 - La dernière tranche du paiement de l'acquisition du **Pradon**,
 - Les études et le lancement de sa réhabilitation en école maternelle,
 - La phase 2 des études sur le réseau d'eaux pluviales,
 - L'extension de la salle des sports,
 - La finalisation de l'accessibilité des bâtiments communaux,
 - L'équipement du plan communal de sauvegarde .

Au cours du débat, plusieurs échanges ont porté sur :

- La nécessité de maîtriser durablement les dépenses de fonctionnement ;
- Les possibilités de financement du projet du Pradon par subventions, emprunts, mécénat et valorisation du patrimoine communal ;
- Les contraintes de trésorerie liées au versement différé des subventions ;
- La nécessité de préserver les capacités d'autofinancement de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le ROB 2026.

3. Adoption de la charte du bénévole

Le Conseil municipal adopte la **charte du bénévole** applicable aux activités de la médiathèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

4. Charte de prêt d'une boîte à histoires « Merlin »

Le Conseil municipal adopte la charte encadrant le prêt des **boîtes à histoires "Merlin"** au sein du réseau des médiathèques. La durée de prêt est fixée à **21 jours**. En cas de perte, vol ou détérioration, le remplacement ou le remboursement du matériel est prévu à hauteur de **89,90 €** .

Adopté à l'unanimité.

5. Adoption de la charte du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs de la médiathèque municipale

Le Conseil municipal adopte la charte encadrant les ateliers de **soutien scolaire et d'aide aux devoirs** organisés à la médiathèque municipale de Callian, au bénéfice des élèves volontaires, de la maternelle au lycée. Le dispositif repose sur l'intervention de bénévoles sous la responsabilité du responsable de la médiathèque .

Adopté à l'unanimité.

6. Charte de prêt d'une liseuse et autre matériel

Le Conseil municipal adopte la charte de prêt des **liseuses et autres matériels technologiques** du réseau des médiathèques. Le prêt est réservé aux adhérents âgés d'au moins **12 ans**, pour une durée de **21 jours**, avec suspension de prêt en cas de retard .

Adopté à l'unanimité.

7. Convention avec l'École de musique Fayence-Tourrettes

Le Conseil municipal approuve la **convention d'adhésion à l'École de musique Fayence-Tourrettes** pour l'année scolaire 2025/2026, afin de permettre aux habitants de Callian d'accéder à cet enseignement musical dans les mêmes conditions que les habitants des communes fondatrices. La commune prend en charge une partie du coût dans les conditions prévues par la convention.

Adopté à l'unanimité.

8. Rachat d'un véhicule utilitaire IVECO

Le Conseil municipal autorise le **rachat du véhicule utilitaire IVECO benne**, actuellement loué par la commune auprès d'IVECO CAPITAL, pour une valeur résiduelle de **358,75 € HT**. Le transfert de propriété interviendra à compter du **1er juin 2026**, après acquittement du dernier loyer échu le **1er mai 2026**.

Adopté à l'unanimité.

9. Tarifs des séjours ALSH 2026

Le Conseil municipal approuve les tarifs de participation des familles pour les séjours organisés dans le cadre de l'ALSH 2026 :

- 80 € pour le séjour camping au **Camping du Pont d'Avignon**, du 21 au 25 juillet 2026 ;
- 300 € pour le séjour en **Italie**, du 4 au 8 août 2026 .

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Au titre des questions diverses, plusieurs sujets ont été évoqués :

- la perspective d'un **enregistrement** puis, à terme, d'une **captation ou diffusion** des séances du conseil municipal, sous réserve des moyens techniques nécessaires ;
- la nécessité de **sonoriser la salle** afin d'améliorer les échanges et les conditions de travail du Conseil ;
- un point d'information sur le dossier du **Pradon**, notamment à la suite de la visite de l'Architecte des Bâtiments de France, jugée positive ;
- une information sur les possibilités de mobilisation de financements extérieurs, notamment au titre de l'action sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
François CAVALLIER,

La secrétaire de séance

